Le Guided Nouveautés MARAÎCHER 2026



VOLTZ MARAÎCHAGE

Une équipe commerciale à votre service



Alexis GARREAU Responsable commercial

agarreau@grainesvoltz.com

Anaïs CANIVET

32, 47, 65

Tél. 06 08 05 50 77 acanivet@grainesvoltz.com

Bruno MORIN 12, 15, 31, 46, 48, 81, 82 Tél. 06 23 21 03 33 bmorin@arainesvoltz.com

David MOLERO 09.11.34.66

Tél. 06 14 49 43 71 dmolero@grainesvoltz.com

Laetitia BARTET 33, 40, 64

> Tél. 06 14 56 83 00 lbartet@grainesvoltz.com

Maurine DANIEL 16, 17, 19, 23, 24, 79, 87

Tél. 06 21 99 II 53 mdaniel@grainesvoltz.com **Marie RICHIR** Responsable commerciale Tél. 06 18 44 61 51 mrichir@grainesvoltz.com

Blandine BUATOIS

01, 42, 69, 71, 74 Tél. 06 03 35 96 42 bbuatois@grainesvoltz.com

Jérôme THEVENOT

84

Tél. 06 02 05 68 36 thevenot@grainesvoltz.com

Johan MOULAIRE 07, 26, 38, 73

> Tél. 06 31 26 72 78 moulaire@grainesvoltz.com

Lucie-Marie LEFEVRE 13 (partie ouest), 30

Tél. 06 47 77 58 39 Imlefevre@grainesvoltz.com

Marc MOUILLOT 03, 18, 21, 25, 39, 43, 58, 63, 70.89

> Tél. 06 20 32 10 55 mmouillot@grainesvoltz.com

Nicolas MOUTTE 2A, 2B, 04, 05, 06, 13 (partie est), 83

> Tél. 07 87 68 51 65 nmoutte@grainesvoltz.com

Sébastien ADENYS Responsable commercial Tél. 06 21 23 31 73 sadenys@grainesvoltz.com

Audrey CHENET

02, 08, 10, 51, 60, 77, 94, 95

Tél. 07 72 44 62 40 achenet@grainesvoltz.com

Cédric THOMMY

36, 37, 49, 53, 61, 72, 86

Tél. 06 31 02 18 97 cthommy@grainesvoltz.com

Coralie FAUVEL

27, 76, 80, 78

Tél. 07 86 66 39 46 cfauvel@grainesvoltz.com

Estève LAMBERT

14, 35, 50

Tél. 06 31 72 28 53 elambert@grainesvoltz.com

Laura HOFFER

52, 54, 55, 57, 67, 68, 88, 90

Tél. 06 09 10 06 62 lbassi@grainesvoltz.com

Laurent OLIER

56, 85

Tél. 06 21 05 22 23 lolier@grainesvoltz.com

Lorenzo VERCRUYSSE

Belgique, Luxembourg, 62, 59

Tél. +32 468 04 66 26

lvercruysse@grainesvoltz.com

Melvin LEMARCHAND

44

Tél. 06 15 20 16 57 mlemarchand@grainesvoltz.com

Sébastien FLOCH 22, 29

> Tél. 06 23 74 79 19 sfloch@grainesvoltz.com

Thomas SELLINGER

28, 41, 45, 75, 91, 92, 93

Tél. 06 03 69 77 30

tsellinger@grainesvoltz.com

DÉVELOPPEMENT

Alicia DUFOUR

Responsable R&D Responsable Développement Espèces Fruits & Racines Tél. 06 20 36 77 77 adufour@grainesvoltz.com

Christophe MOULIN

Responsable Développement Espèces Feuilles Tél. 06 28 94 70 78 cmoulin@grainesvoltz.com

Anaïs CANIVET

Chargée d'essais Sud France Tél 06 08 05 50 77 acanivet@grainesvoltz.com

Léa DEMEULEMEESTER

Charaée d'essais Nord France Tél. 06 24 86 96 20

Idemeulemeester@grainesvoltz.com

COMMERCE

Pascal CHRETIEN

Directeur commercial Tél. 06 10 45 78 39 pchretien@grainesvoltz.com

SIÈGE SOCIAL



1. rue Edouard Branly 68000 COLMAR Tél. 03 89 20 18 18 Fax 03 89 24 42 22

SITE LOGISTIQUE



17, rue Lavoisier Z.A. La Perrière BRAIN-SUR-L'AUTHION 49800 LOIRE-AUTHION Tél. 02 41 54 57 00

SERVICE CLIENT

Tél 02 41 54 57 10 Fax 02 41 54 57 15

E-mail: maraichage@grainesvoltz.com

Sandrine GREZ

Responsable service clients

Tél. 02 4l 54 57 l2 sgrez@grainesvoltz.com

1 2 3 8

Barbara SURBLED

Tél 02 44 87 81 22 bsurbled@grainesvoltz.com



Sonia MORIN

Tél. 02 44 87 15 17 smorin@grainesvoltz.com



Caroline LAURENT Tél 02 4l 54 57 ll

claurent@grainesvoltz.com



Vanessa FOUCHER

Tél 02 41 54 57 04 vfoucher@grainesvoltz.com



Sarah BAILLET

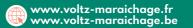
Tél 02 44 87 81 10 sbaillet@grainesvoltz.com











Edito

Chères productrices, chers producteurs,

Une nouvelle campagne débute et cette année encore, **VOLTZ Maraichage** vous propose les meilleures sélections variétales maraîchères! Depuis plus de quarante ans maintenant, et pour faciliter la réussite de vos cultures, nous recherchons, développons et testons sans relâche les variétés les plus résistantes et les plus productives, sans jamais sacrifier le goût de nos légumes.

Changement climatique, évolutions des techniques, nouveaux enjeux sociétaux : l'agriculture vit une mutation inédite. La capacité d'adaptation devient plus que jamais un gage de réussite et de pérennité. VOLTZ Maraichage, en tant qu'entreprise engagée, prend pleinement conscience de la nécessité de faire évoluer ses pratiques et ses outils. C'est pourquoi nous vous proposons cette toute nouvelle plaquette au format épuré, à la fois témoin de notre démarche environnementale et de la large palette de nouveautés au programme pour cette saison.

Chez WIII Marachage, nous restons vigilants afin que chaque produit s'adapte à vos contraintes de productions. Ainsi, la campagne 2025/2026 marque, l'introduction de nouvelles aromatiques, issues de notre expertise et de nos génétiques, comme l'aneth Soren ou la coriandre Gobi, hautement tolérantes à la montaison. La gamme s'enrichit également avec la tomate allongée coeur Belamor F1 qui rejoint Bellacoeur F1 tout en apportant une résistance à la Cladiosporiose. En courgette, c'est la nouveauté Dehlirium F1 qui vous assure une haute résistance au virus new Dehli.

Côté diversification, (re)découvrez notre savoureuse gamme d'aubergines asiatiques (**Gioleta F1** et **Malakita F1**) avec la nouveauté de cette année : **Opalita F1**, la variété blanche qui vient compléter ce trio unique. Notre plaquette nouveauté s'enrichit de deux nouveautés : le chou milan pointu **Samantha F1** (unique variété de moins de 500 grammes, primée à FRUIT LOGISTICA Innovation Award 2025) et le premier chou-fleur romanesco blanc **Cartesio F1**. Notez aussi que la gamme de plants s'étoffe avec l'introduction de variétés de gingembre ou de curcuma, parfaites pour adapter vos cultures aux demandes de vos clients.

Enfin, pour vos cultures d'été, notre palette de pastèques s'agrandit avec l'arrivée de **Pasion** F1 et **Reina Negra F1**, deux Sugar Baby Seedless, alliant vigueur et saveur.

S'adapter, pour **VOLTZ Maraichage**, c'est aussi anticiper les évolutions de la réglementation. Avec un basculement progressif vers des semences non traitées et l'arrêt prochain du fongicide fludioxonyl, nous axons davantage notre gamme vers de nouvelles formes produits. Par exemple, notre offre d'épinards allie désormais des variétés MildewPROTECT®, résistantes à la dernière souche de mildiou connue (Pe 20 / **Quartz F1, Rutile F1, Slate F1**) et des semences traitées avec le biostimulant Initio, développé par notre fournisseur partenaire KWS.

Au fil de cette plaquette nouveautés, découvrez bien d'autres surprises et soyez rassurés, l'entièreté de notre gamme reste disponible et consultable dans votre catalogue VOLTZ Maraichage, accessible toute l'année en version numérique via le QR code que vous trouverez plus bas sur cette page!

Pour faciliter vos commandes au quotidien, n'oubliez pas que **VOLTZ Maraîchage** met également à votre disposition un site internet (**www.voltz-maraîchage.fr**) et un espace client optimisé avec notamment : la gamme complète de nos semences et plants, vos tarifs, votre mode de règlement, vos factures, vos plannings de livraisons, des conseils de culture, des actualités, un glossaire des maladies ou encore des fiches produits complètes et toute la documentation utile pour votre activité (attestations, certificats, etc.).

Enfin, joint à cette nouvelle plaquette, vous retrouverez le traditionnel bon de commande/tarif semences pour la saison 2026. Toute la gamme est mise à jour avec les disponibilités de produits.

Avec ces outils adaptés à vos exigences, **VOLTZ Maraichage** se tient à vos côtés, au quotidien, pour garantir la réussite de vos cultures et de votre activité.

Bien à vous, L'équipe **VOLTZ Maraîchage**

Gamme complète Scannez moi!



Légumes fruits

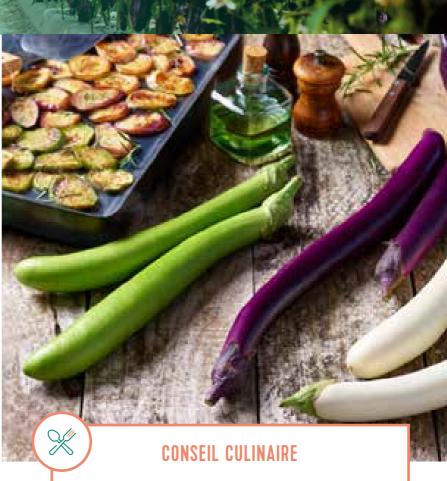
Aubergine Solanum melongena L.



Plante très productive. Fruit long blanc brillant au goût savoureux. Bonne conservation après récolte. Privilégier la culture sous abri pour le Nord Loire.



Plante bien équilibrée. Fruit long légèrement courbé à l'extrémité, très bonne qualité gustative avec peu de graines. Privilégier la culture sous abris pour le Nord Loire.



- Adaptées pour la cuisson à la plancha ou au four.
- Saveur plus douce qu'une aubergine classique.



Plante très vigoureuse, saine. Fruit long, ferme, bonne conservation après récolte, très homogène.

Variétés	F	Forme fruit Longueur (cm)			~		
varietes	Forme fruit			Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
		Gamme Asiatique					
OPALITA F1 (GV 012106)* ❖		15-25	50-200			OOIIIING	Х
GIOLETA F1 ❖		20-30	100-150	50 GN	Non traité	001088NG	Х
MALAKITA F1 [*] ❖	4	15-35	50-200		_	001107NG	Х

Tomate indéterminée Solanum lycopersicum L.

Allongée cœur





L'alliance idéale entre la résistance à la Cladosporiose et la qualité gustative du fruit

BELAMOR F1 (GV 563323) •

Allongée type cœur. Plante équilibrée avec une fructification précoce. Fruit homogène en calibre. Chair fondante et aromatique. Variété résistante à la Cladosporiose

Le parfait équilibre entre vigueur de plante et qualité de fruit

BELLACOEUR F1 🤣

Allongée type cœur. Plante très vigoureuse et productive. Fruit régulier sur l'ensemble de la saison. Absence de collet vert. Bonne tenue post récolte. Variété hautement résistante au virus TSWV et avec une résistance intermédiaire au virus ToBRFV.



	Variétés	Précocité Poids moyen (c		Résistances				
	varietes	Frecocite	roids moyen (g)	Resistances	Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
		Allongée cœur						
00	BELAMOR F1 (GV 563323) ❖	Précoce	250-350	HR: Pf: A-E ; Va,Vd ; ToMV: O 2 ; TMV: O	50 GN	Non traité	056876NG	Х
))	BELLACOEUR F1 ❖	Saison	250-300	HR: ToMV: 0-2 ; TSWV: 0 ; Va:0 ; Vd:0 ; Fol:0,1 ; IR :TSWV: 1 ; ToBRFV	50 GN	Non traité	056853NG	Х



Mini pépins - Tiger



Mémo prégermination

homogénéité et une vitesse de germination optimales,



MENINA F1 🕹

Plante vigoureuse présentant un fort potentiel de nouaison. Fruits oblongs avec un calibre centré. Chair rouge intense avec une qualité d'arôme remarquable.



PEPITA F1 🕏

Mini-pastèque à haut potentiel de rendement. Calibre et forme très homogènes. Excellente qualité gustative et taux de Brix élevé. Bonne conservation après récolte.

Mini pépins - Crimson



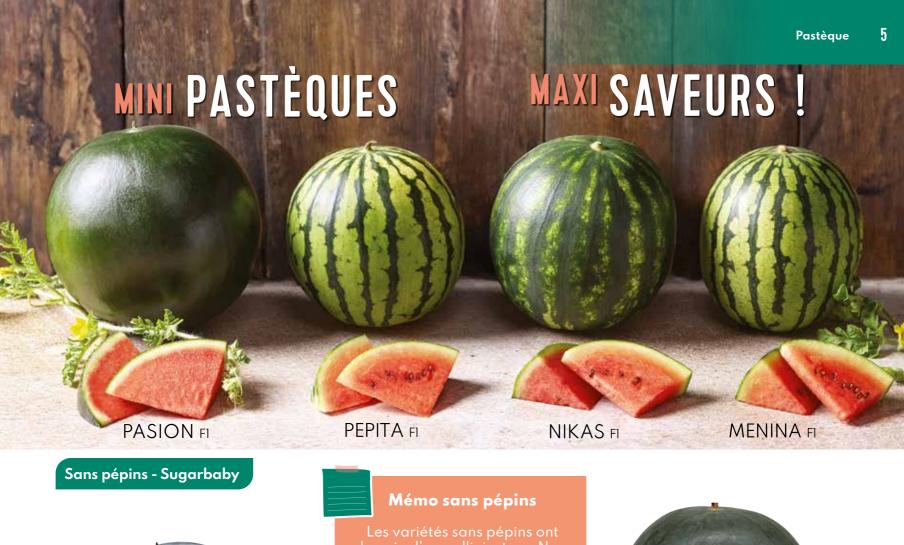
MINI MICRO F1 (GV 46548) •

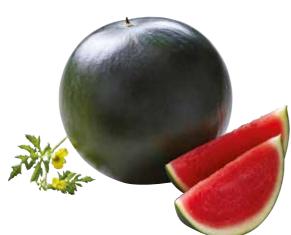
Variété au calibre le plus petit de notre gamme, parfaite pour un fruit portion. Fruit rond homogène en taille et calibre avec un taux de Brix élevé. Recommandée pour le Sud de la France.



La variété de référence en type Crimson. Variété souple d'utilisation et reconnue pour sa précocité. Bonne capacité de conservation. Chair très sucrée et croquante.

Variétés	Forme	D=:-l======== (l==)	Résistances		~		
varietes	rorme	Poids moyen (kg)	Resistances	Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
		Mini pépins - Tiger					
MENINA F1 ❖		1,5-2	-	50 GN	Non traité	046704NV	Х
PEPITA F1 ❖		1,5-2,5	-	50 GN	Non traité	046674NV	Х
		Mini pépins - Crimson					
MINI MICRO F1 (GV 46548) ❖	0	1-1,5	-	50 GN	Non traité	046709NV	
NIKAS F1 ❖		2-2.5	IR: Px	50 GN	Non traité	046652NV	X





PASION F1 (GV 46631) •

Les variétés sans pépins ont besoin d'un pollinisateur. Nos deux variétés mini NIKAS F1, PEPITA F1 peuvent être utilisées pour cela.



REINA NEIGRA F1 (GV 46632) 🕹

Plante vigoureuse et saine. Fruits ronds à la peau noire brillante et ayant peu de pruine. Chair rouge intense, sans pépins, très gustative.

La grande soeur de Pasion Fl. Plante vigoureuse et productive. Fruits ronds, forme et calibres homogènes. Chair rouge intense avec un taux de brix élevé.

Variétés	Eormo	Forme Poids moyen (kg)					~
varietes	rorme	roias moyen (kg)	Résistances	Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
	S	ans pépins - Sugarbaby					
PASION F1 (GV 46631) ❖		2-3,5	-	50 GN	Non traité	046708NV	
REINA NEIGRA F1 (GV 46632) ❖		4-5	-	50 GN	Non traité	046710NV	

Potimarron orange

Cucurbita maxima Duchesne

KAORI KURI F1

- Fruits uniformes, ronds et plutôt plats, au goût très agréable, chair sucrée avec des arômes de châtaigne. Bonne précocité.
- Plante coureuse robuste et productive.
- IR: ZYMV, WMV, PRSV
- Cycle semis-récolte : 85 jours
- Très bonne conservation des fruits.
- Poids moyen : 1 1,2 kg

	4		
Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
50 GN	Non traité	052504NG	Х









Un rendement commercial optimisé en abri précoce. Bonne vigueur et régularité de nouaison en conditions précoces. Plante dressée et ouverte, facilitant les récoltes. Peu de déchets. Fruits légèrement mouchetés à la coloration verte brillante et attractive.

Points forts : résistance au virus du New Dehli et une solide tolérance aux virus de la courgette. Fruit vert foncé cylindrique de qualité homogène. Port ouvert et droit pour simplifier les récoltes. Pour les cultures de fin d'été sous abri et plein champ.

	Variétés	Précocité	Type de culture	Couleur	Résistances				
	varietes	Precocite	Type de culture	Couleur	Kesistances	Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
	APOGIA (HMC 24776) F1 (1)	Très précoce	\cap —	Vert foncé	IR: Px, ZYMV, PRSV	250 GN	Non traité	028760NG	
- !	DELHIRIUM N163 F1*	Saison	_	Vert foncé	IR: ZYMV, WMV, CMV, ToLCNDV, Px	250 GN	Non traité	028185NG	

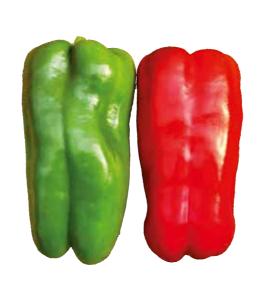


∩ Abri



3/4 long







RACKHAM F1 (GV 491069)* ❖

Variété adaptée aux cultures longues, avec des entre-nœuds courts et une nouaison régulière. Fruit qui colore rapidement et de façon homogène. Epaisseur de chair importante qui lui confère un haut potentiel de rendement. Variété résistante au virus du **TSWV**.

ORANOS F1

Variété conique orange. Plante semivigoureuse. Très belle présentation. Fruit très savoureux.

Variétés RACKHAM F1 (GV 491069)* ❖	Longueur Largeur (cm) (cm)		r Fruit Couleur immature	Fruit couleur à maturité	Résistances				4
varietes	(čm)	(cm)	Front Cooled Immatore	Front cooledi a matorite	Resistances	Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
				3/4 long					
	14-16	9-10			HR : Tm:O IR : TSWV : O	50 GN	Non traité	049761NG	Х
				Corne					
ORANOS F1	18	4			HR: Tm O	50 GN	Non traité	049115NG	Х



Légumes gousses



A rames - A écosser

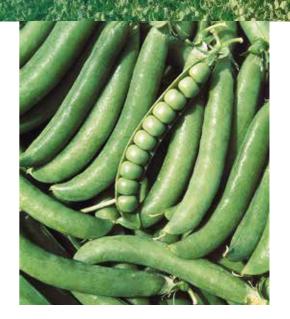
Tardif, rustique, bon comportement à la chaleur.

Précocité : tardif Hauteur: 100-150 cm

Couleur: vert ■ Nb de grains: 8-9 ■ Taille gousse : 13 mm de large

Résistances : IR: Fop

	4		
Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
1KG	Non traité	053214NG	Х



Choux

Chou de Milan

Brassica oleracea var. sabauda

Pointu

Le premier chou de Milan pointu!

Poids moyen: 0,5 - 1 kg

Couleur: vert clair





SAMANTHA F1

- Avec une belle couleur verte, de forme compacte, et doté d'une longue conservation, il est idéal pour les salades, sautés et grillades.
- Cycle plantation-récolte : 70-80 j.

Chou-fleur Brassica oleracea var. botrytis

Romanesco

CARTESIO F1

- Chou fleur romanesco de couleur blanche qui se distingue par sa forme parfaite et régulière.
- Gout doux et noisetté, à consommer cuit (sans odeur à la cuisson) ou cru.
- Poids entre 1,2 kg et 1,8 kg
- Cycle: 90 j

Calendrier de production



Le premier Romanesco blanc du marché!



Aromatiques



SOREN (GV 58147) •

La variété la plus tolérante à la montaison de notre gamme.

- Feuillage vert foncé uniforme, qui ne jaunit pas.
- Port compact et feuillage dense.
- Particulièrement adaptée au plein champ.
- Hauteur: 40 cm
- Utilisations: Frais, industrie

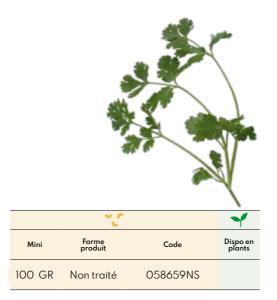
	· C						
Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants				
50 GR	Non traité	058284NS					





GOBI (GV 58156) •

- Variété à haute tolérance à la montaison.
- Croissance compacte et dense pour un potentiel de rendement élevé.
- Hauteur: 30 cm
- Utilisations: Frais







CORVETTE (GV 47028) 🕹

- Tige longue et épaisse.
- Haut potentiel de rendement.
- Frisure très uniforme.
- Variété adaptée à la culture en plein champ.
- Hauteur: 40-60 cm





Couleur : Vert moyen à vert foncé



50 GR

Légumes feuilles



Nouvelle gamme 1-20 pour toute la saison!



QUARTZ F1 (PV 1720) •

Variété pour les cultures de printemps et d'automne assez souple. Feuilles très foncées lisses pouvant faire de la jeune pousse et du frais.



RUTILE F1^{*} ❖

Epinard de type oriental. Pour des récoltes de fin d'automne, hiver et début de printemps. Couleur très foncée. Adapté pour des récoltes en jeune pousse et en plante entière.



SLATE F1 ❖

Variété de plein été très souple. Référence en termes de montaison et de tenue aux maladies foliaires sur le marché. Feuilles très foncées rondes légèrement gaufrées au cœur. Référence sur le marché de la jeune pousse mais pouvant aussi faire du frais. Potentiel de rendement très élevé.

Variétés	Calendrier de production	Couleur	Croissance	Résistances				4
varietes	Calendrier de production	Couleui	Croissurce	Resistances	Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
QUARTZ F1 (PV 1720) ❖	J F M A M J J A S O N D	8	7	HR: Pe 1-20	25 MGN	⁻ Non traité _	030180NG	_ x
	11				1000 MGN		030180JG	
DUTUE FA*	J F M A M J J A S O N D	9	8	HR: Pe 1-20	1000 MGN	- Non traité -	030186JG	
RUTILE F1 [*]		9	0	11K. FE 1-20	25 MGN		030186NG	
SLATE F1 ❖	J F M A M J J A S O N D	0	3	HR: Pe 1-20	25 MGN	N +:+ 4	030187NG	
		8	3	пк: re I-20	1000 MGN	- Non traité -	030187JG	



semis récolte



Variété qui offre sécurité et volume pour les cultures d'hiver. Résistante à la fusariose et possédant une bonne tenue au gel, elle s'adapte parfaitement aux conditions froides.



Sécurité dans les parcelles à risque de Fusariose Fol:1. Plante solide. Excellente qualité de dessous. Bonne tenue au champ.



Récolte flexible, y compris en fin de saison. Résistance à la fusariose race 4, tolérance aux virus du big vein et de la tâche orangée. Bon comportement face à la nécrose externe.

Laitue plein champ Lactuca sativa

Bon volume et bon remplissage tout au long de la saison. Dessous rond et sain assurant un bon taux de coupe. Remplissage adapté à une bonne attente au champ. Bon comportement à la montaison





Plante volumineuse pour le créneau printemps et automne

Variétés		Couleur	Résistances	~~			~
Varietes	Calendrier de production	Couleur	Kesistances	Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
		Sous abri - Fe	uille de chêne - Blonde / verte				
KITERIA	J F M A M J J A S O N D	Verte	HR: BI:29-41EU/Nr:0	1000 GE	Non traité	O39311NE	Х
		Sous abri	- Batavia - Blonde / verte				
IMANIS	J F M A M J J A S O N D	Verte	HR: Bl:29-41EU/Nr:0 IR: Fol:1	1000 GE	Non traité	034212NE	
		Sous abri	- Feuille de chêne - Rouge				
BELESAI	J F M A M J J A S O N D	Rouge	HR: BI:29-4IEU/FoI:4/Nr:0	1000 GE	Non traité	039308NE	Х
		Plein champ - F	euille de chêne - Blonde / verte				
KILEY*	J F M A M J J A S O N D	Verte	HR: BI:29-41EU/Nr:O IR: LMV:1	1000 GE	Non traité	039318NE	
		Plein cham	p - Feuille de chêne - Rouge				
ANGELIX	J F M A M J J A S O N D	Rouge	HR: BI:29-41EU/Nr:0 IR: LMV:1/FoI:4	1000 GE	Non traité	039286NE	Х

Légumes racines



Nouvelle carotte de couleur rouge, croquante avec un bon goût, forme cylindrique avec un boutage précoce. Présente un feuillage moins développé moins développé que d'autres couleurs. Attention aux dates de semis, ne pas semer trop tôt, moins sensible à la montée à graine que Rubyprince.





Carotte nantaise adaptée au semis précoce pour récolte en primeur. Son feuillage érigé présente une bonne tenue aux conditions de culture précoce. Ses racines lisses et homogènes répondent aux besoins du marché.

Variétés	Type/couleur	Calendrier de production	Cycle	Résistances	Utilisations				4			
varietes	Type/couleur	Calenarier ae production			Othisations	Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants			
Nantaise - Pour la botte précoce												
NARVIK F1	I	J F M A M J J A S O N D	100 j	IR: Ar, Cc, Cavity spot	Botte, vrac	25 MGC	Traité	005179FK				
				Couleurs								
RUBYQUEEN F1	•	J F M A M J J A S O N D	120 j	-	Botte, vrac	25 MGC	Non traité	0051891NK				

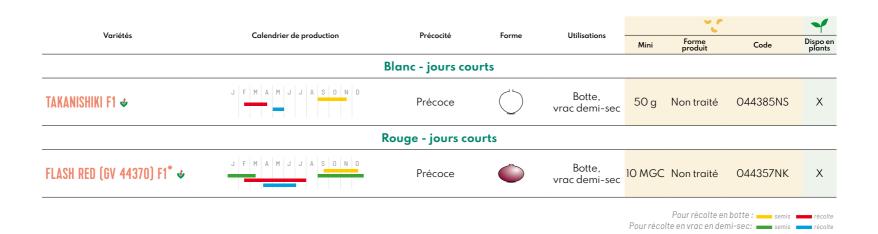


Oignon rouge doux type TOULOUGES. Variété **trés précoce** se récoltant en botte et demi-sec. Bonne tolérance à la montaison. Saveur sucrée et aromatique.

Blanc - jours courts



Oignon doux de jours courts adapté pour récolte en botte et vrac demi-sec. Cycle très précoce. Bulbe de forme ronde. Tunique jaune pale à maturité, à retirer pour faire de l'oignon blanc. Bonne tolérance à la montaison. Saveur douce.



Rouge - jours longs



Oignon rouge foncé, au système racinaire développé et très vigoureux. Bonne conservation. Type américain. Adapté pour le sud de la France.



Oignon type Rijnsburger rouge de très belle couleur. De forme bien ronde, avec un collet fin, il convient **pour la conservation**. Adapté pour le nord de la France.

Blanc - jours longs



Oignon doux de jours long adapté pour récolte en botte et en vrac. Plante vigoureuse et dressée. Bulble rond, qualité gustative remarquable.

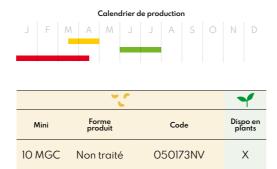
Variétés	Calendrier de production	Précocité	Forme	~C			~
				Mini	Forme produit	Code	Dispo en plants
Rouge - jours longs (semis de printemps)							
RED LADY F1	J F M A M J J A S O N D	PI-P2		10 MGC	Non traité	044299NK	
RED TIDE F1	J F M A M J J A S O N D	P2		10 MGC	Non traité	044227NK	
Blanc - jours longs (vrac)							
BLANCA GRUESA DE FUENTES	J F M A M J J A S O N D Récolte botte Récolte sec	-		50 g	Non traité	044279NS	



Nouvelle variété pour l'hiver et l'hiver tardif

BELLASTAR (GV 50048) F1 🕏

- Haut potentiel de rendement.
- Bonne tolérance à la montaison en sortie d'hiver.
- Fût court et calibre homogène avec une belle démarcation blanc/vert.
- Bon comportement aux maladies du feuillage.
- Épluchage : Très facile
- Couleur : Vert bleuté







Nouvelle composition: une variété rouge vient enrichir le mélange!

MÉLANGE COULEUR PREMIUM 🕹

- Mélange de couleurs de variétés hybrides précoces.
- Longueur : 2,5-3 cm
- Diamètre de la racine : 2,5-3,5 cm
- Utilisations : Bottes

Calendrier de production







Bon de commande complet 2026 dédié à vos plannings plants encarté avec ce catalogue.

Possibilité de groupage avec vos patates douces, aromatiques et plants habituels en semaines 16 et 17.



Conditionnement : pots de Ø 9 cm caisse de 24











Conditionnement : pots de Ø 9 cm caisse de 24







Plants



Conditionnements: Trayplant 60
Mini 10 caisses par livraison

Le TRAYPLANT, la garantie de la précocité, du rendement et de la régularité

Cultivés sous contrôle pendant 3 mois puis placés au froid selon les exigences des différentes variétés, les Trayplants garantissent :

- Un enracinement rapide et homogène grâce à un système racinaire développé ;
- Une précocité de votre production : jusqu'à 2 à 3 semaines d'avance par rapport à un plant en motte fraîche planté l'année d'avant (en été);
- Un rendement élevé dès la première année, adapté à une culture en pleine terre ou hors-sol;
- Et une gestion plus précise de vos dates et volumes de production, en fonction des variétés et des marchés.





Trayplant



DREAM

- Non remontante
- Variété garantissant un rendement élevé et précoce avec des fraises à la une bonne tenue, savoureuse et fermes.



CLERY

- Non remontante
- Variété précoce, avec un très bon rendement, une très bonne fermeté. Le fruit plutôt conique, est rouge foncé avec un collet blanc marqué.



RED HIMALAYA

- Non remontante
- Combinée avec DREAM, elle permet de rallonger le calendrier de production. Fraise rustique avec une bonne tolérance aux maladies du sol et aux acariens.



CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Un travail du sol à réaliser en novembre pour éviter les interventions en conditions humides ;
- Des buttes bien formées pour réchauffer rapidement le sol et limiter les asphyxies ;
- · Utiliser un paillage noir sur la butte et un blanc dans les allées ;
- · Densité recommandée : de 4 à 6 plants/m²;
- · Irrigation localisée, goutte à goutte et asperseurs pour assurer un bon contact motte/sol à la reprise ;
- Trempage des mottes dans un stimulant racinaire avant plantation.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1° Préamhule

Les présentes conditions de vente, conformes aux règles professionnelles, usages nationaux et internationaux, s'appliquent expressément à défaut de conventions particulières, à toutes nos ventes et en particulier aux ventes réalisées auprès des horticulteurs, maraîchers, producteurs de légumes, producteurs de plants, pépiniéristes, conserveurs, transformateurs, collectivités, groupements, re vendeurs, paysagistes, golfs... Le fait de passer commande implique l'acceptation des conditions de vente figurant dans notre catalogue ou sur tout autre document commercial de notre Société.

Information préalable sur les risques potentiels de certains végétaux pour la santé humaine Conformément à l'article L. 1338-3 du code de la santé publique, tout distributeur ou vendeur de

végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine est tenu d'informer, préalablement à la conclusion de la vente, l'acquéreur des risques pour la santé humaine et, le cas échéant, des moyens de s'en prémunir. Certains végétaux, limitativement énumérés à l'annexe de l'arrêté du 4 septembre 2020, peuvent potentiellement présenter des intoxications par ingestion, des allergies respiratoires, des réactions cutanéomuqueuses ou des réactions cutanées anormales en cas d'expo-sition au soleil. Ces risques, précautions et/ou actions à mener le cas échéant sont présentés dans le document suivant : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042325453. En acceptant les présentes conditions générales de vente, l'acquéreur reconnaît avoir été dûment informé, préalablement à la vente, des risques pour la santé humaine potentiellement liés à l'acquisition

2° Prix

Les prix sont ceux résultant de nos tarifs en vigueur au jour de la commande. Ils s'entendent hors taxes et hors frais d'emballage et de transport. Ils peuvent être modifiés sans préavis à tout moment et sont établis sous réserve de modifications

importantes des conditions économiques. Les prix indiqués pour les différents produits s'appliquent lorsqu'ils sont commandés en une seule

Le prix indiqué dans une colonne est applicable à partir de la quantité portée en haut de la colonne. Pour chaque ligne de semences commandées, il sera automatiquement appliqué un prix minimum de 5 €.

Nos livraisons sont effectuées dans le conditionnement le plus économique disponible au moment de la livraison.

En cas de commande dans des conditionnements spécifiques, il peut être convenu d'un supplément par conditionnement pour la façon.

Pour toute commande, nous facturerons en plus de la marchandise, une somme forfaitaire correspondant aux frais de préparation et d'expédition des semences, selon nos tarifs en vigueur.

Les commandes sont exécutées dans la mesure du possible.

Les livraisons seront effectuées en fonction des approvisionnements et disponibilités. Elles peuvent être totales ou partielles.

En cas de récolte déficitaire ou nulle provoquée par des perturbations climatiques et accidents culturaux de toute nature, une réduction partielle ou totale sera appliquée à la commande.

Aucune indemnité ne pourra en conséquence être réclamée par l'acheteur. Les affaires traitées par nos Commerciaux ne nous engagent qu'après confirmation par notre Société par un accusé de réception de commande (ARC).

La livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de l'ensemble de ses obligations envers la

société, qu'elle qu'en soit la cause. Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie.

5° Annulation de commande Toute annulation totale ou partielle de commande de plants de la part du client à moins de 6 semaines avant livraison entraîne de plein droit une indemnité fixée à 50 % de la valeur de la commande annulée sans que Graines VOLTZ ait à fournir la preuve qu'elle a subi une perte en raison

Toutefois si les produits de la commande annulée sont invendables, Graines VOLTZ se réserve la possibilité d'exiger la réparation intégrale du préjudice subi.

6° Expédition / livraison et risques

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport facturé. Elles sont soigneusement examinées avant emballage et remises à la société de trans-port qui nous aura délivré un récépissé de l'envoi.

Nous demandons à nos clients :

de déballer et de vérifier le contenu de l'envoi avant de donner décharge au livreur, surtout quand il s'agit de jeunes plants. Nous leur rappelons qu'ils ne doivent accepter leurs colis qu'après s'être assurés qu'ils sont en bon état, que leur poids correspond bien à celui annoncé et que les scellés sont absolument intacts.

d'inscrire des réserves motivées sur le bordereau de livraison, avarie, perte, manquant ou retard, etc. Ces réserves doivent être confirmées dans les 48 heures par lettre recommandée avec Accusé de Réception auprès du transporteur, afin d'obtenir un dédommagement, avec une copie adressée à notre Société.

Graines Voltz prend toutes les précautions nécessaires pour le transport des jeunes plants sous tem-pérature dirigée, et ne peut en aucun cas être tenu responsable de la rupture de la chaine de froid ou de chaud durant le déchargement, entrainant des avaries liées aux conditions climatiques. Le client est tenu de prendre toutes les précautions, dès l'ouverture des portes du camion, pour protéger la

marchandise notamment lors de grands froids ou de grosses chaleurs. L'acheteur devra préciser et motiver la nature de sa réclamation, réserve ou contestation, ainsi que désigner les produits qui ont fait l'objet de cette réclamation, réserve ou contestation, en quantité, qualité et prix. L'acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés. Graines VOLTZ se réserve le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire à toute constatation et vérification sur place. Par conséquent, l'acheteur est tenu de conserver les produits en cause et devra accorder à Graines VOLTZ ou à son mandataire toute facilité pour procéder aux constatations et vérifications mentionnées ci-dessus

Tous les règlements sont à adresser au siège social à Colmar. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Nos paiements sont habituellement à 30 jours. La date d'échéance est portée

En cas de dépassement d'échéance, les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire au taux d'intérêts de la BCE majoré de 10 points. De plus, il sera dû de plein droit et sans notification préalable, pour tout retard de paiement, une indemnité pour frais de recouvrement, d'un montant forfaitaire de $40 \in$. Cette indemnité pourra être augmentée si les frais de recouvre-

ment dépassent le montant forfaitaire, sur présentation de justificatifs. Les clients qui ne respectent pas les délais de règlement prévus ou qui ont fait l'objet par le passé

d'une procédure de recouvrement ne seront alors livrés, après solde de leur compte, que contre le versement à la commande de 50% ou de la totalité du montant.

l'absence de paiement après l'échéance, qu'elle soit totale ou partielle, entraînera de plein droit l'application d'une indemnité fixée à 15% du montant de la somme impayée, à titre de clause

Les frais bancaires et de recouvrement résultant d'une prorogation d'échéance sont à la charge du client. Le non-paiement de nos factures entraînera de lui-même une mise en demeure.

En cas d'étalement de paiement préalablement accepté par nos services, le défaut de règlement d'une échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance. Enfin, en cas de retard de paiement, nous serons autorisés à résilier les marchés et commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Nous serons de ce fait libérés de tous nos engagements.

8° Nouveaux clients

Les personnes avec lesquelles nous ne sommes pas en relations commerciales sont priées d'accompagner leur première commande de leur numéro Siret ou TVA et d'un règlement égal au montant de sa valeur ou de nous autoriser à faire l'envoi en contre-remboursement ou encore de signer un formulaire de prélèvement automatique.

9° Reconditionnement par l'acheteur

Si notre client prévoit de remplacer l'emballage d'origine des marchandises que nous lui avons livrées, en vertu de la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques, il n'a pas le droit d'utiliser notre marque pour les produits réemballés. Ce reconditionnement entraîne une décharge totale de responsabilité de Graines VOLTZ.

10° Conditions d'utilisation des produits / responsabilité L'utilisation, par l'acheteur, des produits est limitée à la production d'une seule récolte commerciale. La production exclut toute reproduction de graines et toute multiplication végétative. Sauf dispo-sition législative contraire, toute utilisation des produits – y compris celle des lignées parentales pouvant être fortuitement présentes parmi ces dernières – à des fins de recherche, de sélection ou de caractérisation moléculaire ou génétique est strictement interdite. L'acheteur en cas de revente des produits à un tiers, sera tenu d'informer les tiers des obligations ci-dessus décrites. Tout manquement aux restrictions d'utilisation susmentionnées fera l'objet de poursuites judiciaires à l'encontre de l'acheteur

Graines VOLTZ limite l'utilisation de tous les produits aux seuls emplois et catégories d'emplois pour lesquels ils sont autorisés. En d'autres termes, il interdit tout usagé qui n'est pas explicitement indiqué sur l'étiquette ; la société se dégage de toutes responsabilités en cas d'utilisation d'un produit en dehors du cadre réglementaire de l'homologation et législatif.

Nos produits ne peuvent être revendus à l'exportation sans l'autorisation expresse du vendeur

11° Variétés ou produits protégés

Certaines variétés vendues par nos soins ont fait l'objet d'un dépôt de brevet, de marque ou d'appellation, dépôt régulièrement renouvelé et l'acheteur ne peut acquérir aucun droit de propriété par l'usage ou par la revendication sur ces variétés. Il s'engage immédiatement, dès la connaissance d'une atteinte, à informer par tous moyens Graines VOLTZ de toute atteinte à ses droits de propriété sur les brevets ou les marques et doit à ce titre pleinement coopérer afin de défendre les droits de Graines VOLTZ de toutes violations. La reproduction des variétés protégées ou l'utilisation des appellations ou marques commerciales

déposées est interdite sauf autorisation écrite de Graines VOLTZ. L'acheteur autorise et coopérera à tout contrôle de Graines VOLTZ dans le but de vérifier les entraves

aux droits de Graines VOLTZ. A cette fin, il autorise Graines VOLTZ ou toute personne désignée par cette dernière à accéder directement à ses propres infrastructures, soit notamment aux serres, ad-

ministration, . . . ainsi qu'à celles de tiers exploitées sous la responsabilité de l'acheteur. L'acheteur doit s'assurer que toute personne manipulant ou recevant les produits se conforme aux obligations ci-dessus exposées, afin que les droits de Graines VOLTZ soient pleinement respectés.

12° Délais de réclamations / conformité des produits / garanties

Toute réclamation en dehors spécifiquement des jeunes plants, portant sur l'aspect extérieur et la pureté spécifique devra être faite dans les 15 jours suivant l'arrivée de la marchandise. Aucune action en garantie au titre des présentes dispositions ne pourra être engagée par l'acheteur pour les vices apparaissant :

50 jours après la livraison des produits à l'acheteur lorsque les vices portent sur la faculté ger-

 dans les délais normaux de semis et de contrôle faisant immédiatement suite à la livraison lorsque les vices portent sur l'authenticité de la semence, sa pureté variétale et sa pureté spécifique. Pour les jeunes plants, les marchandises peuvent être agréées à la réception et les réclamations sont à nous communiquer dans les 48 heures. Passés ces délais, les envois seront considérés comme

A défaut de respecter les conditions définies ci-dessus, la réception sera réputée sans réserve et la responsabilité de Graines VOLTZ pour défaut de conformité des produits ne pourra plus être

Fu égard à la nature des produits vendus, la responsabilité du vendeur, en cas d'erreurs et vices reconnus ou établis, ne pourra en aucun cas et en particulier en matière d'authenticité, de pureté variétale, de pureté spécifique ou de faculté germinative, de conformités aux résistances, de résistance aux souches ou races, de maladies inconnues à ce jour, et de tolérances annoncées, dépas-ser le montant de la fourniture de l'article livré, y compris les frais justifiés résultant du retour de marchandises. Afin de garantir la qualité telle qu'indiquée ci-dessus, il est interdit à l'acheteur de graduer, calibrer, enrober ou traiter lui-même, de quelque manière que ce soit, les produits livrés

ou de le faire faire par un tiers. Nous examinerons avec attention toute réclamation qui pourrait nous être adressée par suite d'erreur de notre part et, le cas échéant, nous ne refuserons pas de remplacer ou de rembourser tout ou partie de la marchandise incriminée.

L'acheteur a également connaissance que les illustrations, catalogues, ou autres descriptifs de Graines VOLTZ relatifs à la qualité, au poids et aux mesures des produits, correspondent autant que possible aux tests et à l'expérience de Graines VOLTZ. Toutefois, ces documents ne pourront en aucun cas engager la responsabilité en cas de résultats différents.

L'acheteur a également connaissance que les produits sont impropres à la consommation humaine

13° Retour modalités

Tout retour de produits doit faire l'obiet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur. Toute demande de retour devra être faite dans un délai de huit jours après l'expédition et le retour physique de la marchandise se faire dans un délai de quinze jours après cette demande. Seules les marchandises retournées en emballage d'origine intact feront l'objet d'un avoir n'excédant cependant pas 60 % de la valeur initiale. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnera lieu à l'établissement d'aucun avoir. Les frais et risques de retour sont toujours à la charge de l'acquéreur

Aucun retour n'est accepté en jeunes plants.

14° Plaque de culture

La plaque de culture et transport de plants « rigide » est et reste à tous moments la propriété de Graines VOLTZ et n'est pas utilisable par un tiers sans un accord préalable écrit de Graines VOLTZ. Le client doit stocker les plaques dans un lieu propre et les tenir à disposition de Graines VOLTZ qui en assurera le retour au centre de production. Une pénalité de 5,00 euros par plaque pourra être appliquée en cas de non-retour.

Une pénalité de 10,00 euros par plaque sera appliquée dans le cas d'une utilisation de la part d'un tiers sans accord écrit de Graines VOLTZ et les caisses seront à retourner aux frais du client aux centres logistiques de Graines VOLTZ.

Les photos en couleur figurant dans nos catalogues ont été prises dans des conditions favorables de croissance et des résultats identiques ne peuvent pas être obligatoirement garantis. Dans certains cas elles ne peuvent pas donner une reproduction exacte à 100% de la plante, ceci par suite des conditions d'impression.

Les couleurs, nuances et cycles de végétation sont donnés à titre indicatif et non contractuel.

16° Cas de force maieure

Les commandes seront exécutées sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, à titre d'exemple non exhaustif : faits de guerre, grèves, incendies et accidents dans toutes les entreprises intervenant dans la production et la distribution des produits et des plants.

Les vices cachés pour lesquels la garantie pourra être mise en œuvre devront exister au moment du transfert des risques. L'acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité et à l'existence des vices constatés antérieurement au transfert des risques.

Graines VOLTZ se réserve le droit de procéder directement ou par l'întermédiaire d'un mandataire à toute constatation et vérification sur place. L'acheteur devra dès lors accorder à Graines VOLTZ ou à son mandataire toute facilité pour procéder aux constations et/ou aux vérifications mentionnées

Aucune action garantie au titre des présentes dispositions ne pourra être engagée par l'acheteur pour les vices apparaissant après la mise en terre des produits si l'acheteur n'est pas en mesure de prouver qu'il a acquis régulièrement les produits en cause en fournissant les factures et/ou certificats délivrés par Graines VOLTZ lors de la vente.

cats derives par cialities volt. Ziois de la verile.

A défaut du respect de ces conditions, la grantie due à raison des vices cachés des produits ne pourra plus être mise en œuvre. S'îl est établi que les produits livrés sont viciés, ceux-ci pourront,

avec l'accord de Graines VOLTZ, faire l'objet d'une reprise ou d'un remboursement. En tout état de cause, Graines VOLTZ ne saurait assumer la responsabilité au titre de la garantie des vices cachés dans les conditions ci-dessus définies que si l'acheteur a fait un usage normal des produits, ne les a pas modifiés de quelque manière que ce soit et les a entreposés, conservés et manipulés afin d'assurer leur maintien en bon état de conservation.

18° Clause de réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. A cet égard, ne constitue pas des paiements au sens de la présente disposition, la remise de traites ou

de tout titre créant une obligation de payer. Avec l'autorisation du vendeur, l'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les marchandises livrées. Mais il ne peut ni les donner en gage ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, il nous cède ainsi toutes les créances nées à son profit de la revente au tiers acheteur. L'autorisation de revente est retirée automatique ment en cas de cessation de paiement. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, l'acheteur est tenu de nous en aviser immédiatement.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des marchandises. Il supportera également les charges de l'assurance.

19° Résultats

Les résultats obtenus ne dépendant pas uniquement du produit et de sa qualité, mais aussi de facteurs difficiles ou impossibles à apprécier ou à prévoir et pouvant varier notamment suivant les régions, l'environnement, les conditions agronomiques et atmosphériques, les techniciens et opérations culturales, les conseils et suggestions ne sont proposés qu'à titre purement indicatif et ne sauraient par conséquent comporter une garantie de récolte.

20° Protection des données à caractères personnels

Les données personnelles du client, collectées et conservées dans le cadre de toute commande, ont un but unique de bonne gestion des commandes, des livraisons et factures.

Graines Voltz se réserve la possibilité d'utiliser à des fins commerciales les données transmises par le client si celui-ci l'accepte lors de l'inscription de ses données personnelles. Elles pourront cenendant, sous réserve de règles de confidentialité plus strictes applicables à cer-

taines d'entre elles, être partagées au sein du groupe auquel nous appartenons, avec nos partenaires contractuels, prestataires de services, sous-traitant pour les mêmes usages, ainsi qu'avec les autorités administratives et judiciaires, légalement habilitées.

Ces informations peuvent faire l'objet d'un transfert vers un pays hors Union Européenne avec un niveau de protection équivalent. Conformément à la loi N°78/17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, vous êtes informé

que vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'un droit d'opposition pour motif légitime portant sur les données à caractère personnel vous concernant en écrivant à l'adresse suivante : Graines Voltz SA , 1 rue Edouard Branly 68000 Colmar à l'attention du délégué à la protection des données.

21° Attribution de compétence

En cas de litige, seul le droit français est applicable. Toutes nos ventes sont faites aux conditions énoncées ci-dessus et le fait de nous passer commande implique leur acceptation. Toute difficulté, pour quelque cause que ce soit, sera jugée par les Tri-bunaux du ressort de COLMAR qui seront seuls compétents pour déterminer les responsabilités, même en référé







VOLTZ MARAÎCHAGE

